

**MAIRIE DE
BESANÇON**



DP.25.00.A2

**Arrêté de la Maire
de la Ville de Besançon**

Publié le : 06/06/2025

OBJET : Arrêté de délimitation du domaine public – Commune de Besançon –
avenue Georges Clémenceau - Dossier VB ALI-25.098

La Maire de la ville de Besançon,

Vu la demande en date du 22/05/2025 par laquelle Sylvain MELER demande la
délimitation du domaine public communal au droit des propriétés :

Cadastrées : **HY n° 31**

Adressées à : **avenue Georges Clémenceau**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques et notamment,
l'article L3111-1 instituant l'inaliénabilité et l'imprescriptibilité des biens du domaine
public,
Vu le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants ainsi
que les articles L151-41 et L152-2 relatifs aux emplacements réservés,
Vu l'état des lieux,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La délimitation du domaine public communal au droit des parcelles
concernées est définie par la ligne rose, sur le croquis annexé au présent arrêté.

Article 2 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 3 : Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si
nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme.

Article 4 : le présent arrêté ne définit pas les limites foncières des parcelles
concernées.

Article 5 : La durée de validité du présent arrêté est d'un an à compter de sa date
de délivrance, dans le cas où aucune modification du domaine public
n'interviendrait sur cette période. À défaut, une nouvelle demande devra être
effectuée.



Article 6 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la notification ou la publicité de l'arrêté.

Article 7 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de la commune et dont copie sera notifiée au demandeur.

Besançon, le 6 juin 2025,

Pour la Maire par délégation,

Alexandre Desjardins
Service de la Topographie



Ville de
Besançon

Dép. Urbanisme - Dir. Foncier Topographie
Service Topographie
Immeuble "La City"
4, rue Gabriel Plançon
25043 BESANCON Cedex
Tel: 03 81 87 89 10
e-mail: topo@grandbesancon.fr

**Plan de délimitation du domaine public
Commune de BESANÇON
Avenue Georges Clémenceau
Délimitation du domaine public au droit de la parcelle
Section HY n° 31**

Légende:

- Application cadastrale
- Parcelle cadastrale
- Section cadastrale

Pétitionnaire :

Monsieur SYLVAIN MELER

9 rue Querret
25000 BESANÇON

Date : le 6 juin 2025	Echelle : 1 / 250	N° de Dossier :	N° de Rue :
Responsable du dossier : M. MUNIER Franck	N° tel interne : 03.81.87.88.22 ou 03.81.87.88.23	098-2025	-
Date	Objet de la modification		

